

Centres de l' OCDE**Allemagne**

Berlin (49-30) 288 8353

Japon

Tokyo (81-3) 5532-0021

Mexique

Mexico (52-55) 5281 3810

Etats-Unis

Washington (1-202) 785 6323

ALLEMAGNE · AUSTRALIE · AUTRICHE · BELGIQUE · CANADA · CORÉE · DANEMARK · ESPAGNE · ETATS-UNIS · FINLANDE
FRANCE · GRECE · HONGRIE · IRLANDE · ISLANDE · ITALIE · JAPON · LUXEMBOURG · MEXIQUE · NORVEGE
NOUVELLE-ZELANDE · PAYS-BAS · POLOGNE · PORTUGAL · REPUBLIQUE SLOVAQUE · REPUBLIQUE TCHEQUE · ROYAUME-UNI · SUEDE · SUISSE · TURQUIE

PAC/COM/NEWS(2004)5

Paris, le 17 mars 2004

Une étude de l'OCDE montre que les coins fiscaux continuent à diminuer

Les coins fiscaux concernant la main-d'œuvre, c'est-à-dire la différence entre la somme que versent les employeurs sous forme de salaires et de charges de sécurité sociale et le revenu disponible des salariés après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale, baissent dans beaucoup de pays de l'OCDE ce qui contribue à atténuer un obstacle majeur à la création d'emplois et à l'incitation à travailler.

La prochaine édition de la publication annuelle de l'OCDE intitulée **Les impôts sur les salaires**, montre que le coin fiscal concernant un ouvrier type marié et ayant deux enfants, évalué en pourcentage de son coût total pour l'employeur, a diminué au cours des sept dernières années d'environ un point et demi dans les 30 Etats membres de l'OCDE.

C'est l'Irlande, avec une réduction de 18,3 points, qui a connu la plus forte baisse du coin fiscal entre 1996 et 2003, suivie par la Hongrie (9,9 points), les Etats-Unis (8,3 points), l'Italie (8,2 points) et le Royaume-Uni (7,0 points). Toutefois, dans un certain nombre de pays, le coin fiscal a augmenté au cours de la période, et c'est l'Islande qui a connu son plus fort accroissement, avec 9,5 points, suivie de la République slovaque (7,1 points) et de la Turquie (3,8 points) (voir graphique A).

L'étude, qui doit paraître au printemps, mettra en lumière la grande variété des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale et des prestations en espèces qui s'appliquent aux salariés des pays de l'OCDE, selon leur revenu, leur situation de famille et leur pays de résidence. Mais elle confirmera également certaines caractéristiques significatives communes aux systèmes fiscaux de la plupart des pays de l'OCDE. Ainsi, ces derniers continuent à accorder aux couples mariés ayant des enfants des prestations importantes par rapport à celles qui sont versées aux personnes seules (voir tableau A). Par ailleurs, une comparaison entre les taux d'imposition appliqués aux divers niveaux de revenus confirme que, dans tous les pays de l'OCDE, la capacité contributive de la personne concernée est prise en compte dans la fixation du niveau d'imposition du revenu (voir tableau B).

Sur la base des chiffres de 2003, le coin fiscal pour une personne seule disposant d'un salaire de niveau moyen a été le plus élevé en Belgique (54,5 pour cent), suivie de l'Allemagne (52,0 pour cent) et la plus faible en Corée (14,1 pour cent) suivie du Mexique (17,3 pour cent). Pour un couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul revenu du même niveau, le coin fiscal s'échelonnait entre 42,1 pour cent en Turquie et 41,3 pour cent en Pologne d'une part et 7,4 pour cent en Irlande et 8,9 pour cent en Islande d'autre part. En moyenne, le coin fiscal pour une personne seule disposant d'un salaire de niveau moyen représentait 36,5 pour cent des coûts de main-d'œuvre, au lieu de 26,9 pour cent pour un couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul revenu.

JT00160168

OCDE Relations avec les médias

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 97 00 - Fax. (33) 1 45 24 80 03/94 37 · **Recherche & documentation** : Tél. (33) 1 45 24 80 88/80 89
www.oecd.org/media · **Adresse électronique** : news.contact@oecd.org

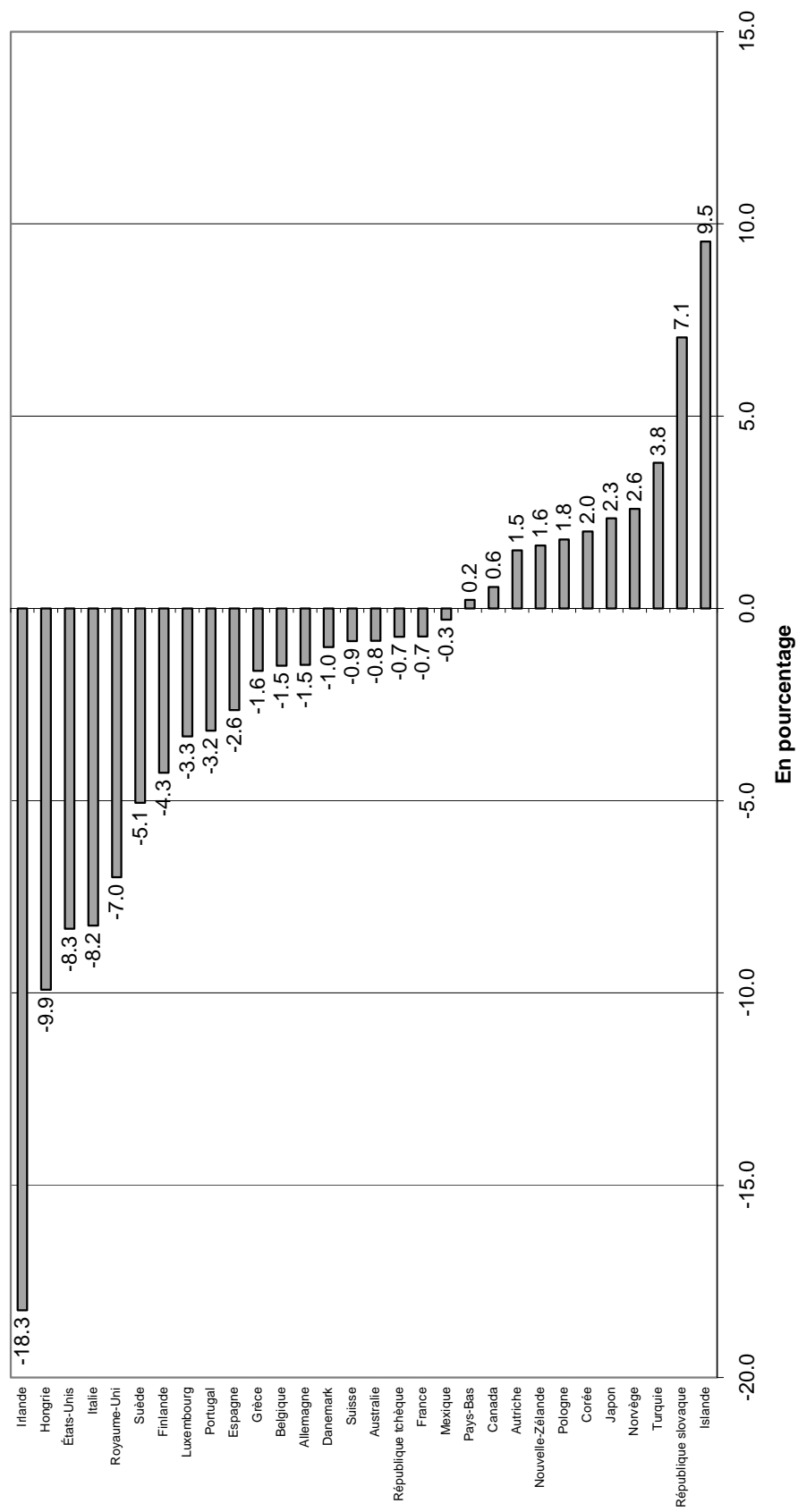
Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00
www.oecd.org

Une comparaison entre la charge fiscale des personnes seules dont le salaire est supérieur des deux tiers à la moyenne et celle des personnes seules dont le salaire est inférieur d'un tiers à la moyenne fait apparaître des différences assez significatives du niveau des impôts versés. Sur la base des chiffres de 2003, une personne seule dont le salaire est supérieur des deux tiers à celui d'un ouvrier moyen enregistré en moyenne un coin fiscal de 41,4 pour cent des coûts de main-d'œuvre alors qu'une personne seule dont le salaire est inférieur d'un tiers à celui de l'ouvrier moyen enregistré un coin fiscal de 32,7 pour cent.

Les impôts sur les salaires n'indiquent pas seulement les charges fiscales et le montant des coins fiscaux pour différentes catégories de ménages et différents niveaux de revenus mais ils contiennent également une description détaillée des impôts nationaux sur les salaires et des prestations en espèces applicables dans tous les pays de l'OCDE. D'autres résultats peuvent être obtenus sur le site web suivant de l'OCDE : www.oecd.org/ctp/impotssalaires

Pour toute information complémentaire, les journalistes sont invités à contacter Christopher Heady, Chef de la Division des politiques fiscales et statistiques et programmes horizontaux (tél. (33) 1 4524 9322 ou christopher.heady@oecd.org).

Graphique 1
Variation du coin fiscal applicable à un ouvrier moyen marié ayant deux enfants entre 1996 et 2003



Note : Les données présentées ont été ajustées pour tenir compte de l'impact des changements de méthodologie qui sont décrits dans le rapport.
 Source : *L'impôt sur les salaires 2002-2003*

Tableau A
Coin fiscal des ménages en 2003

(en pourcentage des coûts de main-d'œuvre équivalant à ceux de l'ouvrier moyen) (1)

Pays	Personnes seules sans enfant	Famille disposant d'un seul revenu et ayant deux enfants	Différence absolue	Différence relative par rapport à la charge applicable à une personne seule (%)
Australie	28.3	20.4	-7.9	-27.9
Autriche	45.0	29.5	-15.5	-34.4
Belgique	54.5	39.0	-15.5	-28.4
Canada	32.4	23.3	-9.1	-28.1
République tchèque	43.8	30.6	-13.2	-30.1
Danemark	42.7	30.1	-12.6	-29.5
Finlande	44.5	37.8	-6.7	-15.1
France	48.3	40.0	-8.3	-17.2
Allemagne	52.0	33.5	-18.5	-35.6
Grèce	34.3	34.3	0.0	0.0
Hongrie	45.7	30.5	-15.2	-33.3
Islande	29.3	8.9	-20.4	-69.6
Irlande	24.5	7.4	-17.1	-69.8
Italie	45.3	35.5	-9.8	-21.6
Japon	27.0	23.2	-3.8	-14.1
Corée	14.1	13.6	-0.5	-3.5
Luxembourg	31.7	9.6	-22.1	-69.7
Mexique	17.3	17.3	0.0	0.0
Pays-Bas	43.0	33.7	-9.3	-21.6
Nouvelle-Zélande	20.6	20.4	-0.2	-1.0
Norvège	36.8	27.6	-9.2	-25.0
Pologne	42.9	41.3	-1.6	-3.7
Portugal	32.6	23.7	-8.9	-27.3
République slovaque	41.4	32.3	-9.1	-22.0
Espagne	37.6	30.9	-6.7	-17.8
Suède	46.6	39.5	-7.1	-15.2
Suisse	29.2	17.8	-11.4	-39.0
Turquie	42.1	42.1	0.0	0.0
Royaume-Uni	31.1	18.3	-12.8	-41.2
États-Unis	29.4	15.5	-13.9	-47.3
Moyenne non pondérée	36.5	26.9	-9.5	-26.3

(1) Le coin fiscal correspond à l'impôt majoré des cotisations salariales de sécurité sociale, diminué des prestations en espèces et augmenté des cotisations patronales.

Source: *L'impôt sur les salaires 2002-2003*

Tableau B
Coins fiscaux applicables aux personnes seules en 2003
(en % des coûts de main-d'œuvre) (1)

Pays	Personnes seules disposant d'une rémunération égale à 167% de celle de l'ouvrier moyen	Personnes seules disposant d'une rémunération égale à 67% de celle de l'ouvrier moyen	Différence absolue	Différence relative par rapport à la charge qui pèse sur le salarié le mieux payé (%)
Australie	36.7	24.7	-12.0	-32.7
Autriche	50.2	40.2	-10.0	-19.9
Belgique	60.3	47.5	-12.8	-21.2
Canada	33.3	27.6	-5.7	-17.1
République tchèque	46.2	42.0	-4.2	-9.1
Danemark	50.3	39.9	-10.4	-20.7
Finlande	50.4	39.5	-10.9	-21.6
France	50.7	37.6	-13.1	-25.8
Allemagne	57.0	46.7	-10.3	-18.1
Grèce	40.2	34.3	-5.9	-14.7
Hongrie	55.8	41.0	-14.8	-26.5
Islande	38.5	23.8	-14.7	-38.2
Irlande	35.2	16.7	-18.5	-52.6
Italie	50.2	41.3	-8.9	-17.7
Japon	29.6	26.1	-3.5	-11.8
Corée	19.0	12.9	-6.1	-32.1
Luxembourg	39.6	27.3	-12.3	-31.1
Mexique	23.0	12.4	-10.6	-46.1
Pays-Bas	39.9	37.6	-2.3	-5.8
Nouvelle-Zélande	26.4	18.9	-7.5	-28.4
Norvège	43.3	33.7	-9.6	-22.2
Pologne	43.9	41.6	-2.3	-5.2
Portugal	38.1	29.6	-8.5	-22.3
République slovaque	44.6	40.3	-4.3	-9.6
Espagne	41.5	32.8	-8.7	-21.0
Suède	51.2	44.8	-6.4	-12.5
Suisse	33.4	26.6	-6.8	-20.4
Turquie	44.5	40.9	-3.6	-8.1
Royaume-Uni	34.2	26.2	-8.0	-23.4
États-Unis	34.6	27.1	-7.5	-21.7
Moyenne non pondérée	41.4	32.7	-8.7	-21.9

(1) Le coin fiscal correspond à l'impôt majoré des cotisations salariales de sécurité sociale, diminué des prestations en espèces et augmenté des cotisations patronales.

Source: *L'impôt sur les salaires 2002-2003*